

ACHATS D'ÉLECTRICITÉ

TABLE DES MATIÈRES

1. SOMMAIRE DES ACHATS D'ÉLECTRICITÉ	5
2. DÉTERMINATION DU VOLUME DE CONSOMMATION TOTALE À APPROVISIONNER	5
3. VOLUMES ET COÛTS DES ACHATS PATRIMONIAUX ET POSTPATRIMONIAUX.....	5
3.1. Ajustement des contrats spéciaux	7
3.2. Ajustement du coût de l'entente globale cadre	8

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Achats d'électricité.....	5
Tableau 2 : Détail des volumes et des coûts des achats d'électricité.....	6
Tableau 3 : Ajustement des contrats spéciaux.....	7
Tableau 4 : Variation de l'ajustement des contrats spéciaux.....	8

1. SOMMAIRE DES ACHATS D'ÉLECTRICITÉ

1 Le présent document récapitule les données sur les achats d'électricité pour les années
 2 2017, 2018 et 2019 en conciliant les données des pièces de la prévision des ventes (pièce
 3 HQD-4, document 1), des approvisionnements (pièce HQD-6, document 1) et des revenus
 4 requis (pièce HQD-5, document 1). Le tableau 1 présente un sommaire des coûts pour ces
 5 trois années.

**TABLEAU 1 :
 ACHATS D'ÉLECTRICITÉ (M\$)**

	Année historique 2017	Année de base 2018	Année témoin 2019
Achats d'électricité	6 077,3	6 220,3	6 435,2
Électricité patrimoniale	4 520,6	4 525,1	4 654,7
Électricité postpatrimoniale	1 602,0	1 780,2	1 831,7
Tarif de gestion de la consommation	47,3	20,1	-
Compte d'écart GDP Affaires	-	(4,6)	4,7
Ajustement des contrats spéciaux	(111,9)	(23,6)	(93,3)
Compte de <i>pass-on</i> pour l'achat d'électricité 2015	9,0	-	-
Compte de <i>pass-on</i> pour l'achat d'électricité 2016	(8,2)	(21,0)	-
Compte de <i>pass-on</i> pour l'achat d'électricité 2017	18,5	(19,3)	0,8
Compte de <i>pass-on</i> pour l'achat d'électricité 2018	-	(36,6)	36,6

Le Distributeur demande à la Régie d'approuver, pour l'année témoin 2019, des achats d'électricité au montant de 6 435,2 M\$.

2. DÉTERMINATION DU VOLUME DE CONSOMMATION TOTALE À APPROVISIONNER

6 Afin de déterminer le volume de consommation totale à approvisionner, certains ajustements
 7 doivent être apportés aux ventes publiées telles qu'elles sont déposées dans le Rapport
 8 annuel du Distributeur (pour une année historique) et aux ventes de l'année de base. Le
 9 tableau 6 de la pièce HQD-4, document 1 présente ces différents ajustements.

3. VOLUMES ET COÛTS DES ACHATS PATRIMONIAUX ET POSTPATRIMONIAUX

10 Les volumes et les coûts des achats d'électricité pour l'année historique 2017, l'année de
 11 base 2018 et l'année témoin 2019 sont détaillés au tableau 2.

**TABLEAU 2 :
DÉTAIL DES VOLUMES ET DES COÛTS DES ACHATS D'ÉLECTRICITÉ**

	Année historique 2017			Année de base 2018			Année témoin 2019		
	GWh	¢/kWh	M\$	GWh	¢/kWh	M\$	GWh	¢/kWh	M\$
Électricité patrimoniale	155 465	2,91	4 520,6	153 380	2,95	4 525,1	157 395	2,96	4 654,7
Dont : Ajustement pour entente cadre 2016	-	-	3,2	-	-	-	-	-	-
Dont : Ajustement pour entente cadre 2017 ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	24,1	-	-	-
Dont : Ajustement pour taux de pertes	(614)	-	(17,8)	210	-	6,2	-	-	-
Électricité postpatrimoniale	13 825	11,59	1 602,0	15 774	11,29	1 780,2	15 956	11,48	1 831,7
Dont : Ajustement pour entente cadre 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont : Ajustement pour entente cadre 2017 ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	4,8	-	-	-
Tarif de gestion de la consommation	999	4,73	47,3	425	4,73	20,1	-	-	-
Compte de pass-on 2015⁽²⁾	-	-	9,0	-	-	-	-	-	-
Compte de pass-on 2016⁽²⁾	-	-	(8,2)	-	-	(21,0)	-	-	-
Compte de pass-on 2017⁽²⁾	-	-	18,5	-	-	(19,3)	-	-	0,8
Compte de pass-on 2018⁽²⁾	-	-	-	-	-	(36,6)	-	-	36,6
Compte d'écart GDP Affaires	-	-	-	-	-	(4,6)	-	-	4,7
Achats d'électricité									
Coût de la fourniture sans ajustement des contrats spéciaux	170 289	3,63	6 189,2	169 579	3,68	6 243,9	173 350	3,77	6 528,5
Ajustement des contrats spéciaux ⁽³⁾	-	-	(111,9)	-	-	(23,6)	-	-	(93,3)
Dont : Ajustement pour entente cadre 2016	-	-	(0,3)	-	-	-	-	-	-
Dont : Ajustement pour entente cadre 2017 ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	(3,9)	-	-	-
Coût de la fourniture avec ajustement des contrats spéciaux (HQD-5, document 1)	170 289	3,57	6 077,3	169 579	3,67	6 220,3	173 350	3,71	6 435,2
Conciliation avec HQD-6, document 1^{(4), (5)}									
Électricité postpatrimoniale	13 825	11,59	1 602,0	15 774	11,29	1 780,2	15 956	11,48	1 831,7
Tarifs de gestion	999	4,73	47,3	425	4,73	20,1	-	-	-
Ajustement pour entente cadre 2017 ⁽¹⁾	-	-	4,8	-	-	(4,8)	-	-	-
Taux de pertes (%) ⁽⁶⁾	6,9%	-	-	7,5%	-	-	7,4%	-	-
Électricité postpatrimoniale	15 841	10,41	1 654,1	17 418	10,31	1 795,5	17 138	10,69	1 831,7

- (1) Le détail de l'ajustement du coût de l'entente globale cadre de l'année 2017 fait l'objet de la section 3.2.
- (2) Les ajustements pour le *pass-on* sont détaillés au tableau 4 de la pièce HQD-9, document 2.
- (3) Le détail de l'ajustement des contrats spéciaux est présenté au tableau 3.
- (4) Les données indiquées en termes de coûts unitaires et de volumes (en ¢/kWh et en GWh) sont présentées sur le plan de la consommation alors que la pièce sur les approvisionnements d'électricité (pièce HQD-6, document 1) présente des données du point de vue des besoins. Les taux de pertes expliquent les différences.
- (5) Les ajustements relatifs à l'entente globale cadre de l'année 2017 permettent de concilier les achats d'électricité du présent dossier et les données présentées au *Rapport annuel 2017 du Distributeur*.
- (6) Le taux de perte pour l'année historique 2017 est calculé à partir des besoins réels du Distributeur connus en date du 31 décembre 2017. Le détail du calcul du taux de pertes prévisionnel pour l'année témoin 2019 est présenté au tableau 7 de la pièce HDQ-4, document 1.

3.1. Ajustement des contrats spéciaux

1 Conformément à la *Loi sur la Régie de l'énergie*, le coût de fourniture des contrats spéciaux
 2 correspond au revenu prévu au contrat, déduction faite des coûts de transport et de
 3 distribution applicables selon la méthode de répartition du coût de service du Distributeur
 4 déterminée par la Régie. Un ajustement sur le coût de fourniture réparti aux contrats
 5 spéciaux est ainsi effectué puisque le manque à gagner ou le surplus, entre les revenus
 6 requis des contrats spéciaux et les revenus qu'ils génèrent, est transféré à l'actionnaire. Le
 7 tableau 3 présente le détail du calcul de l'ajustement des contrats spéciaux pour les trois
 8 années. Pour l'année témoin 2019, cet ajustement est de 93,3 M\$ réduisant d'autant les
 9 coûts du Distributeur relatifs aux achats d'électricité.

TABLEAU 3 :
AJUSTEMENT DES CONTRATS SPÉCIAUX (M\$)

Composantes	Année historique 2017	Année de base 2018	Année témoin 2019
Revenus prévus ⁽¹⁾ (Ventes en GWh)	1 016,1 26 480	1 027,9 23 371	1 099,9 27 240
Coût de transport	294,1	289,8	308,7
Coût de DSALC	4,1	5,0	5,1
Coût du capital	4,9	5,1	-
Ajustement entente cadre	0,3	3,9	-
Coût de fourniture applicable	712,7	724,2	786,1
Coût de fourniture selon méthode de répartition	824,6	747,7	879,3
Ajustement des contrats spéciaux	(111,9)	(23,6)	(93,3)

(1) Les revenus prévus pour l'année de base 2018 incluent une pénalité pour résiliation de contrats – voir la pièce HQD-11, document 1, section 1.1.5.

10 Le tableau 4 présente la variation de l'ajustement.

**TABLEAU 4 :
 VARIATION DE L'AJUSTEMENT DES CONTRATS SPÉCIAUX (M\$)**

Composantes	Variation	
	2018-2017	2019-2018
Revenus prévus	11,8	72,0
Effet volume	(144,3)	181,6
Prix aluminium	103,5	(27,9)
Taux de change	(10,9)	(19,2)
Autres effets prix	63,6	(62,6)
Coût de transport	(4,4)	18,9
Coût de DSALC	0,9	0,1
Coût du capital	0,2	(5,1)
Ajustement entente cadre	3,6	(3,9)
Coût de fourniture applicable	11,5	61,9
Coût de fourniture selon méthode de répartition	(76,9)	131,6
Effet volume	(69,3)	119,2
Effet coût unitaire	(7,5)	12,4
Ajustement des contrats spéciaux	88,3	(69,7)

3.2. Ajustement du coût de l'entente globale cadre

1 Dans le cadre du dossier tarifaire, le Distributeur intègre les données finales de l'énergie
 2 patrimoniale utilisée et de l'énergie approvisionnée en vertu de l'entente globale cadre. Le
 3 compte de *pass-on* de l'année 2018 comprend donc un ajustement de 25 M\$ relatif à la mise
 4 à jour du *pass-on* 2017 recalculé en fonction des données finales d'énergie.

5 Ainsi, le détail de l'impact total de 25 M\$ sur le compte de *pass-on* 2017 s'explique comme
 6 suit :

- 7 • D'abord, comme mentionné à la pièce HQD-6, document 1 (voir la section 3.1.2),
 8 le coût final associé au dépassement de l'utilisation de l'entente globale cadre
 9 pour l'année 2017 de 5,7 M\$, ainsi que le montant initialement estimé au
 10 31 décembre 2017 de 0,9 M\$, occasionnent un ajustement reporté en 2018 de
 11 4,8 M\$;
- 12 • De plus, les données finales de l'énergie patrimoniale utilisée génèrent un impact
 13 de 24,1 M\$ relatif aux achats patrimoniaux. Ce montant est également intégré au
 14 compte de *pass-on* 2018 ;

- 1 • Finalement, le compte de *pass-on* étant établi par catégories de consommateurs,
2 la part de 3,9 M\$ qui concerne les contrats spéciaux est considérée dans
3 l'ajustement des contrats spéciaux de l'année de base 2018 (voir le tableau 4),
4 conformément aux modalités de transfert du compte de *pass-on*. Ce montant est
5 par conséquent exclu de l'impact total de l'entente globale cadre sur le compte de
6 *pass-on*.